



www.ligue-corse-basketball.fr



www.basket.france.com

LIGUE CORSE de BASKET
Bâtiment Laboratoire
Terre - Plein de la Gare
20250 CORTE
Tél. : 04 20 03 81 87

liguecorsedebasketball@sfr.fr
LR24@basketfrance.com

Présidente
Portable : 06 11 64 81 62

Secrétaire Générale
Portable : 06 83 05 36 85

Conseiller Technique
Portable : 06 31 06 75 55

Quelques rappels utiles

REPORT DE MATCH : PROCEDURE

- Les rencontres prévues sur une journée de championnat peuvent se jouer du vendredi soir au dimanche soir sans demande particulière de dérogation sur FBI.
- Toute demande de report de match du championnat (*Club 1*) doit se faire sur FBI au moins 10 jours avant la date prévue du match : la CSR n'étudie aucune demande de report à moins de 10 jours de la date prévue du match.
- La date proposée de report doit obligatoirement figurer ainsi que le motif justifiant la demande de report, qui pourra être vérifié si besoin par la CSR.
- La date de report proposée doit être préalable à la date initialement prévue de la rencontre (règles fédérales).
- L'accord du *Club 2* par FBI est obligatoire. Dans le cas d'un refus par FBI ou d'une non-réponse du *Club 2*, le match doit se dérouler dans les conditions prévues initialement au calendrier (date et lieu).

Lorsque ces conditions sont remplies, la CSR étudie à son tour la demande de report (date de la demande, date du report, accord des 2 clubs et motifs) et valide ou non le report du match en fonction de ces critères.

Seul un report de match validé sur FBI et par la Ligue Corse de Basket est légitime.

En cas de refus de report de la rencontre sur FBI par la Ligue, ou en cas de non réponse de la Ligue (demande non-traitée car effectuée à moins de 10 jours de la rencontre, par exemple), la rencontre doit se dérouler dans les conditions initialement prévues au calendrier (date et lieu).

Enfin, le bon sens voudrait que tout club qui ne peut pas présenter une équipe pour une rencontre en informe l'autre, suffisamment à l'avance, afin de lui éviter un déplacement ou une mise en place inutile.

CAS PARTICULIER DES RENCONTRES U15 LIEES AU CHAMPIONNAT INTER-REGIONAL

La Ligue Corse de Basket-Ball a conscience que certaines équipes régionales U15M ou U15F peuvent être légitimement handicapées pour présenter un effectif suffisant pour des rencontres régionales du fait de la présence d'un certain nombre de leurs licencié.e.s au sein de la sélection corse qui dispute le championnat inter-régional

Le motif « effectif insuffisant » pourra être pris en compte et pourra être un critère d'acceptation du report par la Ligue Corse de Basket-Ball.

La procédure réglementaire ci-dessus doit être en tout état de cause, respectée :

- demande sur FBI, 10 jours avant la date de la rencontre initialement prévue,
- proposition d'une date de report, avant la date prévue au calendrier régional,
- motif de la demande de report renseigné,
- accord des deux clubs par FBI

Une tolérance est malgré tout acceptée sur la date de report proposée qui pourra être postérieure à la date initialement prévue de la rencontre.

Dans tous les cas l'accord de la CSR sera indispensable et celle-ci a toute liberté d'étudier la date et le motif des demandes, et, de refuser ce report, notamment si le nombre de licenciés de la catégorie au sein du club permet d'assurer la rencontre.

Les joueurs sélectionnés en championnat U15 Inter régional ont toute légitimité pour jouer également en championnat régional U15 le même week-end. Il suffit que les clubs s'organisent, en tenant compte du calendrier du championnat Inter Région.

Rappel des règlements fédéraux : Par dérogation aux dispositions de l'article 429-2 un joueur des catégories U15 ou U14 peut participer à deux rencontres par week-end sportif (uniquement pour des rencontres de la catégorie U15).

JOURNEES DE REPORT DES 23 et 24 Avril 2016

Ces journées sont des journées banalisées qui permettront à la Ligue de convoquer à ces dates des matches en retard, qui n'auraient pas eu lieu aux dates prévues, en raison d'événements imprévisibles, vérifiables et indépendants de l'organisation des clubs (raisons climatiques, annulation par la ligue ou la fédération pour des événements divers...).